



Mairie de
LA BARRE DE
MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL Séance du Lundi 20 Septembre 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le Lundi 20 Septembre à 19 h 00 juillet précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'espace << Terre de Sel >>, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : 10 Septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mme Sandra GAUVRIT et M. Dominique GUILLEMARD, adjoints,
M. Habib CHEHADE, Mmes Marie MORDACCI, Martine ROYER et M. Dominique GUYON, Mme Martine POINGT, Mme Martine GIRARD, Nathalie GIVELET et Rachel JALLAT, MM. Mickael YVON, Jean-Marie CHASSÉ, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés : M. Bénédicte ROLLAND ayant donné pouvoir à M. Serge LANDAIS, M. Willy BLANCHARD ayant donné pouvoir à M. Pascal DENIS

M. Farid BELLOUMOU

Absente : Mme Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH

Mme Martine ROYER a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- a tout d'abord adopté sans observation le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2021 (secrétaire de séance : Marie MORDACCI)

Et après en avoir délibéré, sur avis de la Commission des « Finances »,

- a ensuite pris les décisions suivantes :

N° 2021 _ 243 : Budget Principal de la Commune : décision modificative 2021/02

Le Conseil municipal a autorisé (unanimité), divers virements et ouvertures de crédits, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021 du budget principal de la Commune

N° 2021 _ 244: Travaux de restauration de l'église St Louis : modification du plan de financement

Le Conseil municipal a validé (unanimité), le nouveau plan de financement des travaux sur les vitraux de l'église (Département : au titre de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine mobilier et décoratif funéraire (vitraux) établi comme suit :

Financiers	Montant
Région Pays de Loire Au titre des édifices religieux non protégés	35.482,70 €
Département de la Vendée (au titre de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine mobilier et décoratif funéraire (vitraux) - aide plafonnée à 35.000,00 € -	35.000,00 €
Commune de la Barre de Monts (fonds libres de la Commune ou emprunts)	47.793,04 €

N° 2021_ 245 : Convention de mise à disposition d'une salle communale au profit de l'Association MA Vie : renouvellement 2021/2022

Le Conseil municipal a approuvé (unanimité), la convention avec l'Association MA VIE incluant notamment la mise d'une salle communale pour la pratique d'activités.

N°2021_ 246: Lotissement Communal « La Francinière : prix de référence

Le Conseil municipal a décidé (unanimité), de fixer le prix de référence à 100 €/m², devant servir à l'application de la clause de revente insérée dans chaque avant-contrat ou acte de vente passé dans le cadre de la commercialisation des parcelles du lotissement communal de la Francinière.

N° 2021_247: Convention de partenariat dans le cadre de stérilisation et d'identification de chats errants,

Le conseil municipal a approuvé (unanimité), la démarche d'identification et de stérilisation des chats errants sur le territoire communal et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Arche de Noé représentée par sa présidente Mme MARQUET Dany

N°2021-248 : Projet de classe découverte au Centre du Porteau à Talmont Saint Hilaire pour les élèves de GS/CP de l'école publique : demande de subvention,

Le Conseil Municipal a donné un accord de principe (unanimité) pour une participation communale au à la classe de découverte que l'école publique envisage d'organiser au Centre du Porteau à Talmont Saint Hilaire du 10 au 12 mai 2022 (trois jours et 2 nuits), pour les 24 élèves de la classe de GS/CP. Le montant maximum de cette participation serait égal à 60% du coût de revient du séjour pour chaque enfant.

Ce coût de revient prendra en compte la participation des familles et de l'Amicale Laïque que l'école devra solliciter.

N°2021 _ 249 : Subvention de fonctionnement au profit du Centre Communal d'Action Sociale exercice 2021

Le Conseil Municipal a attribué (unanimité) une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 300,00€ au profit du Centre Communal d'Action Sociale (montant total de la subvention 2021 = 13 800 €).

N° 2021 _ 250 : Subvention exceptionnelle au profit de M. TATU, Président de l'Association des Chiens Nordiques de Vendée

Le conseil municipal a attribué une subvention exceptionnelle (unanimité), d'un montant de 3.600,00 € au profit de l'association des Chiens Nordiques de Vendée représentée par M. TATU.

N° 2021 _ 251 : Subvention au profit de territoires Imaginaires : « route des pêcheries

Le conseil municipal a attribué une subvention (unanimité), d'un montant de 3.000,00 € au profit de l'association Territoires Imaginaires.

N° 2021 _ 252 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal a donné son accord (unanimité) pour la modification du tableau des effectifs du personnel communal en vue de la création d'un poste d'adjoint animation territorial, sur un emploi d'agent en charge des ressources humaines et appui administratif.

N° 2021 _ 253 : Recrutement divers personnels pour besoins temporaires

Le Conseil municipal a autorisé (unanimité), le recrutement de divers personnels pour un besoin temporaire en vue d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux.

N° 2021 _ 254: Définition de ratios de promotion pour les avancements de grade

Le conseil municipal a fixé (unanimité), le taux de promotion pour les avancements de grade à 100% pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

N° 2021 _ 255: Validation de l'organigramme du personnel communal

Le Conseil municipal a validé (16 POUR, 1 ABSENTION) l'organigramme de la Mairie,

N°2021 _ 256 : Assurances des risques statutaires du personnel contrat groupe avec le Centre de Gestion de la Vendée.

Le Conseil municipal a décidé (unanimité) de confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion dudit contrat :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de 11,95 % appliqué à l'assiette de cotisation
- Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux 0,05% appliqué à l'assiette de cotisation

N°2021 _ 257 : Contrat d'apprentissage

Le Conseil municipal a décidé (unanimité) le recours à un contrat d'apprentissage au sein de l'école municipale de voile.

N° 2021 _ 258 : Prise en charge frais de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)

Le Conseil municipal a validé (unanimité) la prise en charge des frais de formation au Brevet de Formation aux Fonctions de Directeur (BAFD).

N°2021_ 259 : Communauté de Communes Océan-Marais de Monts – rapport d'activité 2020

Le Conseil Municipal a pris (unanimité) acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de commune Océan Marais de Monts.

N°2021 _ 260 : Rapport 2020 sur le prix et la qualité du Service public de l'Eau Potable

Le Conseil Municipal a été informé de la mise à disposition du public du rapport annuel du Service d'Eau Potable édité par Vendée Eau pour l'année 2019, conformément aux dispositions réglementaires (unanimité).

N° 2021_ 261: TRIVALIS Présentation du rapport annuel 2020

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2020 de TRIVALIS (unanimité).

Informations diverses

- 21 décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,
- 35 déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Prémption Urbain,
- Compte-rendu de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts,
 - l'évolution de la commercialisation des parcelles du lotissement communal de la Francinière (7 parcelles attribuées dont 4 pour des bénéficiaires primo accédants),
 - De la cession de la dernière parcelle formant le lot 11 du lotissement communal « Le Marais » moyennant un prix, taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse de 48.192,00 €,
 - Election présidentielle en avril 2022 (**1er tour : dimanche 10 avril – 2 ème tour : dimanche 24 avril 2022**) et élections législatives en juin 2022 (**1er tour : dimanche 12 juin – 2ème tour : dimanche 19 juin 2022**).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.

Le Maire,

Pascal DENIS